



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

 **Barreau
Bordeaux**

Droit pénal de l'entreprise

Prévention du risque et gestion de crise

Séminaire présenté par l'UIA avec le soutien du Barreau de Bordeaux

**VENDREDI
20 JUIN ET
SAMEDI 21
JUIN 2025**



Bordeaux

FRANCE

www.uianet.org

[#UIABordeaux](https://twitter.com/UIABordeaux)

Introduction

Le droit pénal de l'entreprise revêt aujourd'hui une importance majeure dans la vie économique et est devenue une pratique juridique à part entière. Les récentes évolutions législatives, la multiplication des contentieux économiques et financiers ainsi que le développement d'obligations de conformité (compliance) illustrent l'ampleur des enjeux : délits boursiers, blanchiment, corruption, fraude, abus de biens sociaux, violations des droits humains et atteintes à l'environnement sont autant de risques susceptibles d'impacter fortement la réputation et la pérennité des entreprises.

Dans ce contexte, la prévention du risque pénal et la gestion de crise sont devenues des préoccupations majeures pour les dirigeants, les actionnaires et leurs avocats. Ceux-ci doivent composer avec des règles de plus en plus exigeantes, telles que la prévention de la corruption et du blanchiment, le devoir de vigilance en matière de respect des droits humains et d'environnement, ainsi qu'avec des mécanismes de

contrôle renforcés au niveau national et international. Les avocats et leurs clients sont confrontés à la nécessité d'anticiper ces risques, d'organiser leur gouvernance interne de manière proactive et de réagir rapidement en cas de mise en cause pénale et/ou médiatique.

Ce séminaire, organisé par l'UIA avec le soutien du Barreau de Bordeaux, offre un cadre d'échanges et de réflexions sur les défis actuels du droit pénal de l'entreprise. Il rassemble des intervenants et participants d'horizons variés pour partager leurs expertises, confronter leurs expériences pratiques et envisager ensemble des solutions novatrices. Que l'on exerce en France ou à l'international, l'objectif commun demeure de sécuriser efficacement les activités économiques dans un environnement juridique en constante évolution. Nous espérons que ces deux journées de débats et d'analyses nourriront votre pratique et renforceront la vigilance nécessaire à la défense des intérêts de nos clients.



Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !

En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.



COMITÉ ORGANISATEUR

Héleyn UNAC

Présidente de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA
Human Rights Vigilance
La Haye, Pays-Bas
T +31 6 38 79 76 61
hunac@humanrightsvigilance.com

Luana ROBERTO

Vice-Présidente de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA
Co-Directrice des Séminaires UIA OratioFortis Avocates
Genève, Suisse
T +41 (22) 715 08 08
luana.roberto@oratiofortis.ch

Véronique MOISSINAC MASSENET

Présidente de la commission Droit Pénal de l'UIA
Paris, France
T +33 1 42 22 02 86
vm@moissinac-avocat.com

Clara GERARD-RODRIGUEZ

Secrétaire de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA
FTMS Avocats
Paris, France
T +33 1 47 23 47 24
clara.gerardrodriguez@gmail.com

Thibault SAINT-MARTIN

Hope Avocats
Bordeaux, France
T +33 7 83 25 85 02
tsm@hope-avocats.com

Emmanuel DAOUD

Ancien Président de la commission Entreprises et Droits de l'Homme de l'UIA
AARPI VIGO
Paris, France
T +33 1 55 27 93 93
daoud@vigo-avocats.com

JEUDI 19 JUIN

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

Offert par le Barreau de Bordeaux

Maison de l'Avocat - Ordre des avocats du Barreau de Bordeaux

1 Rue de Cursol, 33000 Bordeaux

VENDREDI 20 JUIN

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux

R7 Rue Ferrere, 33000 Bordeaux

L'ensemble des personnes participant au séminaire pourront visiter le musée gratuitement pendant toute sa durée.

09:00 – 09:45 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

▪ Carlo MASTELLONE, Président de l'UIA, Studio Legale Mastellone, Florence, Italie

▪ Silvestre TANDEAU DE MARSAC, Vice-Président de l'UIA, FTMS Avocats, Paris, France

▪ Laurence KIFFER, Présidente du comité national français de l'UIA, Paris, France

▪ Caroline LAVEISSIÈRE, Bâtonnière du Barreau de Bordeaux, Bordeaux, France

09:45 – 10:15 DISCOURS D'OUVERTURE

Intervenant à confirmer.

10:15 – 10:45 PAUSE CAFÉ

10:45 – 12:00 NOUVEAUTÉS JURISPRUDENTIELLES ET INNOVATIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PÉNALE DE L'ENTREPRISE À TRAVERS LE MONDE

Dans un contexte où la responsabilité pénale de l'entreprise évolue rapidement, ce panel propose un tour d'horizon des nouveautés jurisprudentielles et des innovations aux quatre coins du globe, excellente mise en jambes à ces deux jours de séminaire. Des avocates et avocats de différents pays partageront leurs perspectives et nous éclaireront quant aux évolutions récentes et aux nouvelles obligations qui en découlent, afin de mieux anticiper et gérer ces enjeux grandissants.

MODÉRATEUR : ▪ Pascal MAURER, Président d'Honneur de l'UIA, Keppeler Avocats, Genève, Suisse

ORATEURS :

▪ Martin PRADEL, Directeur général UIA-IROL, Talma Dispute Resolution, Paris, France

▪ Tarik ZOUHAIR, Cabinet Zouhair, Casablanca, Maroc

▪ Luana ROBERTO, Vice-présidente de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA, Directrice Adjointe des Séminaires UIA, OratioFortis Avocates, Genève, Suisse

▪ Nicholas ST-JACQUES, Roy, St Jacques & Teolis, Montréal, Canada

▪ Francesca PEDRAZZI, Pedrazzi Scuderi Avvocati, Milan, Italie

12:00 – 13:00 BLANCHIMENT

MODÉRATRICE : ▪ Clara GERARD-RODRIGUEZ, Secrétaire de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA, FTMS Avocats, Paris, France

Programme

ORATEURS :

▪ Stéphane BONIFASSI, Directeur Adjoint - Thèmes principaux Congrès, Bonifassi Avocats, Paris, France

▪ Béatriz DE SILVA, Lussan / Société d'avocats, Paris, France

▪ Morgan BONNEURE, Hirsch & Vanhaelst, Bruxelles, Belgique

13:00 – 14:30 DÉJEUNER

14:30 – 15:45 IDENTIFICATION ET PRÉVENTION DES RISQUES DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Ce panel traitera du devoir de vigilance des entreprises en matière de droits humains et d'environnement. Seront évoqués les Principes Directeurs des Nations Unies de 2011, la Loi française sur le devoir de vigilance de 2017 et la Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité de 2024. Le panel examinera en particulier ce que recouvre la diligence raisonnable renforcée des entreprises opérant dans des zones de conflit, ainsi que la méthodologie à suivre en vue de l'identification des risques d'atteintes aux droits humains et l'adoption de mesures d'atténuation effectives.

MODÉRATEUR : ▪ Héleyn UNAC, Présidente de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA, Cabinet Human Rights Vigilance, Montpellier, France

ORATEURS :

▪ Clara GERARD-RODRIGUEZ, Secrétaire de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA, FTMS Avocats, Paris, France

▪ Michel BINON, Consultant et ancien Chef du secrétariat sur la diligence voulue en matière de droits humains de la MONUSCO, La Haye, Pays-Bas

▪ Dr. David SCHNEIDER-ADDAE-MENSAH, Rechtsanwalt, Karlsruhe, Allemagne

15:45 – 16:15 PAUSE CAFÉ

16:15 – 17:45 LA CONFORMITÉ PEUT-ELLE ÊTRE PÉNALISANTE POUR L'ENTREPRISE ?

MODÉRATRICE : ▪ Véronique MOISSINAC MASSENAT, Présidente de la commission Droit Pénal de l'UIA, Paris, France

ORATEURS :

La défense des entreprises qui fraudent les conditions ESG

▪ Maria CRONIN, Conseillère du Président de l'UIA, Peters & Peters Solicitors LLP, Londres, Royaume-Uni

Le droit au silence vs le devoir de coopération dans les procédures d'enquête et de contrôle devant les autorités administratives indépendantes

▪ Silvestre TANDEAU DE MARSAC, Vice-Président de l'UIA, FTMS Avocats, Paris, France

Le rôle de l'avocat impliqué dans une enquête canadienne

▪ François FONTAINE, Norton Rose, Montréal, Canada

20:00 DÎNER OPTIONNEL

Café du Port

1 Quai Deschamps, 33100 Bordeaux

SAMEDI 21 JUIN

09:00 – 09:15 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux

R7 Rue Ferrere, 33000 Bordeaux

L'ensemble des personnes participant au séminaire pourront visiter le musée gratuitement pendant toute sa durée.

09:15 – 10:15 L'ESCROQUERIE DANS TOUS SES ÉTATS

MODÉRATRICE : ▪ Arianna RIGHI, ADM INTERNATIONAL, Rolle, Suisse

ORATEURS:

Le coup de trop : le drame de la routine

- Maxime DELHOMME, SCP Delhomme, Paris, France
- Alfredo GUARINO, Studio legale Avv. Vincenzo Guarino, Naples, Italie

10:15 – 11:30 LA GESTION DU RISQUE PÉNAL FACE AUX CRISES : QUELLES STRATÉGIES POUR PROTÉGER L'ENTREPRISE ET SES DIRIGEANTS ?

MODÉRATEUR : ▪ Etienne LESAGE, Directeur Adjoint - Indépendance de la Profession - UIA-IROL, Lesage Avocats, Paris, France

ORATEURS:

- Intervenants à confirmer

11:30 – 11:45 PAUSE CAFÉ

11:45 – 12:30 GESTION ET COMMUNICATION DE CRISE

MODÉRATRICE : ▪ Danièle ROY, Roy, St Jacques & Teolis, Montréal, Canada

ORATEURS:

- Philippe GOOSSENS, Advant Altana, Paris, France
- Frédéric PLAMONDON, Norton Rose, Montréal, Canada

12:30 – 13:00 CONCLUSIONS

▪ Thibault SAINT-MARTIN, Responsable des relations extérieures du Barreau de Bordeaux, Membre du Conseil de l'Ordre, Hope Avocats, Bordeaux, France

14:00 – 18:00 EXCURSION OPTIONNELLE

Visite et dégustation au Château La Louvière

Situé à quelques kilomètres au sud de Bordeaux, le Château La Louvière est une des propriétés emblématiques de l'appellation Pessac-Léognan. Bâti à la fin du XVIIIe siècle, son château, entouré d'un superbe parc, est un modèle d'architecture néo-classique. L'ensemble est classé Monument Historique depuis 1991.

DIMANCHE 22 JUIN

Bordeaux Fête le Vin

Bordeaux Fête le Vin est un événement festif qui se déroule chaque année, dans le centre de la ville de Bordeaux, le long des quais de la Garonne. Organisé par l'Office de tourisme de Bordeaux métropole, le festival s'étend sur quatre jours.

Du 19 au 22 juin, la Fête battra son plein : les visiteurs sont invités à déambuler le long des Pavillons installés sur les quais de Garonne pour des haltes gustatives, à la découverte de la diversité des vins de Bordeaux et de Nouvelle-Aquitaine.

Le comité local vous propose de se regrouper le dimanche 22 juin pour participer à cet événement.

<https://www.bordeaux-fete-le-vin.com/>

#UIAGDL

Join the UIA in
GUADALAJARA
29 OCT - 02 NOV 2025

UIA
Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

GUADALAJARA
2025
UIA CONGRESS

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux

7 Rue Ferrere
33000 Bordeaux, France
T +33 5 56 00 81 50

→ FORMATION JURIDIQUE CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

→ LANGUES

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée.

→ DROITS D'INSCRIPTION

*Montants hors TVA	Jusqu'au 20 mai	À partir du 21 mai
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 395 €*	<input type="checkbox"/> 445 €*
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 345 €*	<input type="checkbox"/> 395 €*
MEMBRES DU BARREAU DE BORDEAUX	<input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 300 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 445 €*	<input type="checkbox"/> 495 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 395 €*	<input type="checkbox"/> 445 €*

Inclus dans les frais d'inscription :

- Participation à toutes les sessions
- Cocktail de bienvenue le 19 juin
- Pausas café les 20 et 21 juin
- Documentation du séminaire
- Déjeuner le 20 juin

Le dîner du vendredi 20 juin est optionnel et n'est pas inclus dans les frais.

** Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.*

*** Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.*

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Afin que votre nom apparaisse dans la **liste des participants** remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée au plus tard **le 9 juin**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

→ RÉSERVATIONS D'HÔTEL

Chaque participant devra réserver son hébergement à Bordeaux par ses propres moyens. Vous trouverez ci-dessous une suggestion d'hôtels situés à proximité du lieu du séminaire :

Hôtel Indigo Bordeaux Centre Chartrons by IHG (4*)

A 350 mètres du lieu du séminaire

18 Parvis des Chartrons, 33000 Bordeaux

Reservations: 0811 980 002 / Front desk: T +33 (0)5 56 01 79 79 / Email: info@indigobordeaux.com

https://www.ihg.com/hotelindigo/hotels/gb/en/bordeaux/bodcc/hoteldetail?cm_mmc=GoogleMaps_-_IN_-_FR_-_BODCC

Hôtel de Normandie Bordeaux Centre (4*)

A 650 mètres du lieu du séminaire

7 & 9, Cours du XXX Juillet, 33000 Bordeaux

T +33 (0)5 56 52 16 80 / Email: info@normandiebordeaux.com

<https://hotel-de-normandie-bordeaux.com/>

InterContinental Bordeaux - Le Grand Hôtel (5*)

A 850 mètres du lieu du séminaire

2 Place de la Comédie, 33000 Bordeaux

Reservations: 0811 980 002 / Front desk: T +33 (0)5 57 30 44 44 / Email: info@ic-bordeaux.com

https://www.ihg.com/intercontinental/hotels/gb/en/bordeaux/bodha/hoteldetail?cm_mmc=GoogleMaps_-_IC_-_FR_-_BODHA

Conditions d'annulation et générales

→ CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 20 mai 2025**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 20 mai 2025**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis et la demande d'annulation devra parvenir par écrit à l'UIA au plus tard le **9 juin 2025**.

→ CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

La participation aux activités de l'UIA est conditionnée par l'adhésion et le respect du [Code de conduite de l'UIA](#). À défaut, l'UIA se réserve le droit de refuser l'inscription à ladite activité.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents..

FORMALITÉS

Il est de la responsabilité des participants de s'assurer du respect des formalités de police, de douane et de santé pour leur voyage. Les participants ne pouvant pas participer au séminaire en raison de leur incapacité à prendre un vol ou tout autre moyen de transport du fait de l'impossibilité de fournir les documents requis (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 20 mai 2025**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

FORCE MAJEURE

Par « force majeure », on entend tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client ou les participants, soit l'agence ou les prestataires impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Dans le cadre d'une convention expresse, il en sera ainsi en cas de grève affectant les moyens de transport, le personnel hôtelier, les contrôleurs aériens, d'insurrection, d'émeute ou d'interdiction quelconque édictée par les autorités gouvernementales ou publiques. Il est expressément convenu que, pour les parties, un cas de force majeure suspendrait l'exécution de leurs obligations réciproques. En même temps, chacune des parties supportera la charge de toutes les dépenses qui lui incombent, résultant du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes de santé existant avant le séminaire et susceptibles d'entraîner des complications ou de s'aggraver pendant toute la durée du séjour : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, allergies éventuelles, régimes alimentaires particuliers, troubles en cours de traitement et non encore consolidés le jour du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive, etc. (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Cocktail de bienvenue - Jeudi 19 juin Déjeuner - Vendredi 20 juin

C. ACTIVITÉS OPTIONNELLES

(Non incluses dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel - Vendredi 20 juin

• Veuillez réserver des places pour personne(s) pour le dîner **60€ HT**

- Excursion - Samedi 21 juin

• Veuillez réserver des places pour personne(s) pour l'excursion **Prix à confirmer**

D. TOTAL

TOTAL (A) HT – Frais d'inscription	€
TOTAL (C) HT – Activités optionnelles	€
	TOTAL (A + C) HT €
	TOTAL TVA (20 %)* €
	TOTAL (A + C + TVA) €

* Les montants TTC indiqués incluent la TVA française actuellement au taux de 20 % ; ces montants devront être ajustés en cas de modification du taux de TVA en vigueur et applicable au jour de début de l'événement (Directive européenne 2006/112/CE art.52-a).

E. CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions d'annulation ainsi que les conditions générales figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captées, enregistrées ou filmées pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux. Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme d'inscription page 6.

F. MÉTHODE DE RÈGLEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire de Bordeaux 2025**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Agence Paris Institutionnels – 50 rue d'Anjou – 75008 Paris – France

BIC / SWIFT N° : SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Veuillez joindre une copie de votre ordre de virement bancaire à votre fiche d'inscription.

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____ Date d'expiration : __/__/____ Cryptogramme : _____

Nom du titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de € (EUR)

Date : / /

Signature :